

Expertise

Responsabilité sociale des entreprises : le pragmatisme au service de l'éthique

Par Gilles Bridier

Point de vue sur l'essai « La Longue marche : entreprises, droits de l'homme et mondialisation (1) » de Dominique de La Garanderie

Qu'un avocat épouse la cause des droits de l'homme, rien de plus logique. Qu'il brandisse la Déclaration universelle des droits de l'homme pour servir sa cause, rien de plus normal. Mais qu'il soutienne que l'entreprise fait progresser la cause des droits de l'homme, au prétexte que « la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est en germe dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme », voilà une affirmation qui a de quoi faire réagir. Surtout après des décennies où les gains de productivité ont servi à rémunérer le capital plus que le travail, et où la croissance a été fondée sur l'exploitation de matières premières à bon marché dans les pays les plus pauvres. Le propos serait presque provocateur au cœur d'une crise née de l'absence de déontologie d'acteurs financiers uniquement préoccupés par le rendement économique, et qui se traduit par des trains de plans sociaux décidés par des dirigeants d'entreprises qui furent partie prenante d'un système en faillite. Peut-on parler de responsabilité sociétale des entreprises lorsque le corps social sert de variable d'ajustement pour corriger les excès des stratégies financières ? Dominique de La Garanderie, avocat et qui fut bâtonnier du Barreau de Paris, ne méconnaît pas le contexte économique. En tant qu'ancien membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme d'une part, et administrateur de Renault d'autre part, elle est bien placée pour analyser tous les ressorts de thèses contradictoires, favorables ou non à l'entreprise. Et pour juger des réalités. Pourtant, dans son livre « La longue marche », elle entreprend d'associer entreprises, droits de l'homme et mondialisation. Sans angélisme, mais en prenant du recul par rapport à une actualité trop prégnante afin d'éclaircir son analyse.

RSE, droits de l'homme et développement durable

La tâche est difficile, reconnaît l'auteur : « Non seulement l'opinion publique est sceptique en général » et « se défie d'une entreprise qui se proclamerait sociale pour mieux s'affranchir des règles de la société », mais « pourquoi l'entreprise, dont la raison d'être est la création de valeur, prendrait-elle (les Droits humains) en charge ? » et « pourquoi cette dernière assumerait-elle une responsabilité aussi lourde et aussi éloignée de ses missions » ? Dominique de La Garanderie apporte ses réponses. D'abord, la Déclaration universelle des droits de l'homme reste une référence malgré ses 60 ans en 2008 et, en prohibant le recours au travail forcé, elle porte en germe la responsabilité sociale des entreprises. Ensuite, les droits de l'homme font partie des principes à la base du développement durable, et la RSE est donc portée par cette prise en compte moderne des conditions de la croissance. On peut d'ailleurs considérer que la norme ISO 26000 relative à cette responsabilité des entreprises et qui est attendue courant 2009 comme le rappelle l'auteur, va dans ce sens. Mais surtout, même par pragmatisme, les entreprises ont tout intérêt à assumer leur responsabilité sociale. C'est une des thèses principales du livre et de Dominique de la Garanderie, pour qui « le respect des principes fondamentaux (...) sont garants d'efficacité ».

Différenciation positive

Dans une telle dynamique, « l'entreprise prend alors une dimension éthique, politique et aussi d'influence qui n'entre pas dans sa mission première et lui permettra, en retour de cette démarche, une création de valeurs dans un délai qui n'est pas l'immédiateté économique ». Ce type d'approche établit que « l'entreprise bénéficiera de façon très matérielle des équilibres sociaux ou environnementaux qu'elle parviendra à maintenir autour d'elle » et « qu'une partie croissante de la RSE s'apparente à la gestion des risques ». Les exemples ne manquent pas pour justifier ce pragmatisme jusque dans les sanctions, puisqu'elles sont celles du marché. A commencer par l'exemple du groupe Rio Tinto évincé des fonds souverains norvégiens pour son impact environnemental désastreux ou de Total impliqué par l'opinion publique dans le naufrage de l'Erika. A contrario, Danone travaillant avec les banques de micro-crédit, L'Oréal et GAP se dotant d'une charte déontologique impliquant les sous-traitants et fournisseurs, en tirent des bénéfices. Le pragmatisme serait un levier pour faire progresser la RSE. Aussi bien grâce à « une différenciation positive à l'égard des concurrents » qu'à une meilleure notation auprès des fonds éthiques et d'investissements socialement responsables (ISR)...

On peut certes être sceptiques sur la valeur de ces motivations, surtout vues de France où une réelle méfiance demeure entre l'entreprise et l'individu, alors que la première est beaucoup plus intégrée aux réussites personnelles aux Etats-Unis et au Japon. Mais Dominique de La Garanderie assume la portée de ce pragmatisme : « A qui formulerait des réserves ou objections sur la portée éthique de ce geste, on répondra qu'en matière de responsabilité sociale, il est prudent de s'en tenir aux résultats. Au cynisme qui sauve la vie des gens, il sera sans doute beaucoup pardonné ». Et elle constate que même en Chine où le RSE est encore considérée comme un « coût inutile », une évolution doit se manifester à partir des sociétés privatisées qui, exportant leurs productions dans les pays occidentaux, doivent s'adapter aux normes en vigueur au risque de se voir refoulées comme des exemples récents l'ont montré.

Opportunités et sortie de crise

« La longue marche » ne se place pas à l'échelle d'une crise mais dans une vision de long terme. Elle prédit un avenir à la RSE, au service des droits de l'homme et actuellement en cour aux Nations Unies. Elle propose même des modèles de démarche. On peut ne pas être convaincu par l'engagement de Dominique de La Garanderie, mais ses démonstrations lancent un défi aux sceptiques et, finalement, les renvoient à leurs propres responsabilités : si le marché peut être un levier en faveur de la RSE, c'est aussi aux consommateurs d'être attentifs à leurs choix pour privilégier les entreprises les plus engagées. Avec cette prise de conscience qui existe, des progrès ont été enregistrés. Trop lents ? Certes. Mais dans les pays à main d'œuvre bon marché, lorsque des entreprises « imposent un salaire minimal supérieur au minimum légal des pays d'implantation », les salariés concernés profitent très concrètement des balbutiements de la RSE. Quant à promouvoir la responsabilité des entreprises, la sortie de crise peut aussi fournir des opportunités.

(1) Editions François Xavier de Guibert, www.fxdeguibert.com, 180 pages, 18 euros